La vie à Saint Germain La Montagne

Vie communale

Vie associative

Communauté de Communes

Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ
Pierres d'histoire et Terre d'avenir

Bulletin municipal
2024

A votre service

Le personnel communal

Jean-Noël AUGAY
Agent technique

Sylvie CHAUMONT
Secrétaire

Pour toutes vos démarches :

Ouverture du secrétariat :

Lundi 14h30 à 18h30

Jeudi 9h30 à 12h30 – 13h30 à 16h30

Permanence du Maire et des Adjoints :

Samedi de 10h00 à 11h00
Ou sur rendez-vous.

Tél : 04 77 63 60 16

Email : mairiesaintgermainlamontagne@wanadoo.fr
Site Web : www.mairiesaintgermainlamontagne.fr

Le Conseil Municipal a été élu pour 6 ans en mars 2020

Yves CROZET, Maire, commission « Finances - Budget »
Michel ISNARD, 1er adjoint, commission « Culture, Animation, Cohésion Sociale»
Simone LABROSSE, 2ème adjointe, commission « Patrimoine, Bâtiments communaux et Cimetière »
Jean VERMOREL, 3ème adjoint, commission « Chemins, Voirie, Réseaux eau »
Pascal BRIDAY
Patrick DEGUT
Marie-Christine DEMURGER
Flore JOUBERT
Camille JULLIEN
Thierry VOLLE

Le réseau social communal est à l'adresse suivante :

https://mairiesaintgermainlamontagne.fr/index.php/forum

Photo de couverture : Pascale BALLOT

SOMMAIRE

Edito	4
Démarches administratives	5
Les tarifs communaux	7
Les délibérations du Conseil	8
Les finances communales	10
Etat civil 2023	14
La bibliothèque	15
Au fil de l'année	17
La page d'histoire	21
La vie associative	26
Adresses des responsables	26
Associations et groupes	27
Communauté de communes	32
Déchetterie, France services	33
Calendrier 2024 indicatif	34

LA VIE COMMUNALE

Edito

La Madone de la Croix du Plat est bien connue des habitants de Saint-Germain et des communes voisines. C'est un endroit calme pour se promener, pour jouer aux boules avec des amis, pour apprendre aux enfants faire du vélo. Il y a même quelques excentriques qui vont y prier ! C'est aussi un lieu qui change de visage avec les saisons mais où, comme le montre la photo de couverture, les couchers de soleil méritent le détour, en été comme en hiver. Comme vous l'avez peut-être constaté, cette Madone est en travaux. Depuis quelques mois, des bénévoles de l'association SOS-Calvaires, viennent régulièrement pour rafraichir l'intérieur du bâtiment, qui en avait bien besoin. A la fin des travaux, une cérémonie religieuse sera célébrée, suivie du verre de l'amitié. Ce sera le samedi 16 mars 2024 après-midi. Retenez la date.

Ce qu'il faut retenir de ce petit événement, c'est le rôle des bénévoles, leur façon, de se mettre au service de la collectivité. Cette réalité est bien connue à Saint-Germain et largement pratiquée dans les associations, nombreuses et actives comme le montre ce bulletin. Mais là comme ailleurs, une fatigue se fait parfois sentir. A chaque manifestation d'ampleur, les mêmes personnes sont souvent au four et au moulin. Elles ne s'en plaignent pas mais seraient ravies de partager leur tenue de service avec de nouvelles bonnes volontés.

C'est pourquoi, au fil de ce bulletin, vous trouverez quelques clins d'œil, des appels du pied pour une forme de renouvellement. Car la population de Saint-Germain se renouvelle de façon significative depuis quelques années. De nombreuses maisons ont changé de propriétaire ou de locataire, qu'il s'agisse des résidences principales, une petite centaine dans la commune, ou de résidences secondaires, près de cinquante.

Que de nouvelles têtes viennent enrichir le paysage associatif, que de nouvelles idées surgissent pour proposer des activités inédites, voici le vœu que nous pouvons formuler en ce début d'année. Car il ne suffit pas de se réfugier dans son foyer en se plaignant du tour inquiétant que prennent les affaires du monde. Sans prétendre les changer, il est nécessaire de s'intéresser aux affaires publiques, notamment à notre échelle communale et intercommunale. Beaucoup le font déjà, chacun à sa manière, qu'ils en soient remerciés. Il fait bon vivre à Saint-Germain-la-Montagne, qu'on se le dise !

Le Maire
Yves CROZET

Démarches administratives

Pièces	Où s'adresser	Documents à fournir
Carte Nationale d'Identité (CNI) *valable 15 ans (10 + 5) pour les majeurs, 10 ans pour les mineurs.* **Passeport** 	Pré-demande à faire sur passeport.ants.gouv.fr ou via FranceConnect **<u>Ou :</u>** dans une Mairie équipée d'un dispositif électronique de recueil des empreintes : Charlieu ***(uniquement sur rendez-vous*** *tel : 04 77 69 33 89* *– CHOIX 1),* Belmont de la Loire, La Clayette, Roanne : **après avoir fait la pré-demande en ligne et prise de RDV** Pré-demande à faire sur passeport.ants.gouv.fr	**<u>Première demande</u> :** • Pré-demande et N° de pré-demande et/ou le QR Code obtenus à la fin de la pré-demande ou Cerfa rempli (disponible en mairie) • Copie certifiée récente de l'acte de naissance ou passeport valide • Justificatif de domicile **de moins d'un an** à date de la demande • 1 photo d'identité de **moins de 6 mois** (non scannée, non découpée) prise par un professionnel habilité. • <u>Pour les mineurs, en + :</u> se présenter en même temps que son responsable au guichet de la mairie où sera faite la CNI, Livret de famille + Jugement de divorce (si nécessaire) +un justificatif de domicile des parents de moins de 1 an (original + copie) + pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + copie) **<u>Renouvellement</u> :** • Idem 1ère demande <u>sauf acte de naissance</u> • La carte d'identité actuelle mais en cas : ☑ de perte : la déclaration de perte peut être faite au guichet lors du dépôt du dossier de CNI ou du passeport ☑ de vol : la déclaration de vol réalisée en gendarmerie ou en commissariat. Dans ces deux cas il faut aussi 1 timbre fiscal à 25.00€ **dématérialisé sur le site timbres.impots.gouv.fr** ☑ **carte périmée depuis plus de 5 ans : en plus** acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) **de moins de 3 mois** et si nécessaire justificatif de nationalité française. **<u>Modification :</u>** • Même pièces que « Renouvellement » • Pièce justifiant le changement : nouveau justificatif de domicile (non obligatoire), acte de mariage, jugement de divorce,…) **<u>Passeport uniquement</u> :** • Timbre fiscal dématérialisé sur **timbres.impots.gouv.fr** : 86 € (majeur) ou 42 € (mineur entre 15 et 17 ans) ou 17 € (mineur entre 0 et 14 ans) ***→Dans tous les cas, la présence du demandeur est obligatoire pour la prise d'empreinte et la signature***
Autorisation de sortie du territoire (AST) *pour les mineurs voyageant à l'étranger sans leur parents.*	<u>En ligne</u> – sur le site www.service-public.fr	• <u>La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme</u> et le décret du <u>2 novembre 2016</u> ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. **Le Cerfa n°15646*01** est disponible sur <u>www.service-public.fr</u>
PACS (Pacte Civil de Solidarité) *pour les personnes vivant en couple* *Cf Notice Cerfa N°52176*02*	**Mairie du lieu de domicile** ou chez un notaire	• Convention-type de Pacs (convention personnalisée ou formulaire complété Cerfa n°15726*02) • Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire Cerfa n°15725*03) • <u>Acte de naissance (extrait avec indication de la filiation)</u> de moins de 3 mois (ou moins de 6 mois si acte naissance étranger) à la date de conclusion du PACS

		• Pièce d'identité en cours de validité (original+1 copie) **Si divorce :** Livret de famille correspondant à l'ancienne union avec mention du divorce (original+1 copie) **Si veuf ou veuve :** Livret de famille correspondant à l'ancienne union avec mention du décès (original+1 copie) + Copie intégrale de l'acte de naissance de l'époux avec mention du décès + copie intégrale de l'acte de décès de l'époux **Si tutelle, curatelle ou sous un autre régime de protection :** Aucune autorisation du juge ou du tuteur(ou curateur) n'est nécessaire pour se pacser. Si vous êtes en tutelle, en curatelle ou sous un autre régime de protection (habilitation familiale par exemple), vous êtes assisté de votre tuteur (ou curateur) lors de la signature de la convention. Un justificatif peut être demandé.
Recensement à 16 ans et Journée Défense Citoyenneté	**Mairie du lieu de domicile**	• Pièce d'identité • Livret de famille • **Notice individuelle à retirer en mairie**
Inscriptions sur listes électorales 	**Mairie du lieu de domicile**	• Avoir 18 ans • Cerfa n°12669*02 ou en ligne sur www.service-public.fr • Carte Nationale d'identité ou passeport en cours de validité • Justificatif de domicile de moins de 3 mois **→ à déposer toute l'année et au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er scrutin lors d'une année d'élections.**
Acte de : ✓ naissance ✓ mariage ✓ décès	**Mairie du lieu de l'acte**	▪ Indiquer les nom et prénoms de la personne concernée par l'acte ainsi que la date de naissance/mariage/décès. Fournir une enveloppe timbrée pour le retour du document. ▪ Ou sur www.acte-etat-civil.fr

RAPPELS IMPORTANTS

- La **divagation des chiens est interdite**, les propriétaires sont priés de respecter cette règle.
- Il incombe aux concessionnaires de tombes d'**effectuer régulièrement l'entretien des sépultures**. Les services municipaux ne peuvent intervenir sur des lieux concédés.
- La réglementation fait **obligation aux propriétaires riverains de couper à leurs frais les branches** qui avancent sur le domaine public et qui constituent un danger pour les usagers.

EN CAS D'URGENCE

Un défibrillateur cardiaque se trouve
à l'entrée de la salle des fêtes. Il est entretenu régulièrement.

Pompiers **: 18**

Police secours **: 17**

Gendarmerie Charlieu **: 04 77 60 04 44**

Numéro d'Urgence Européen **: 112**

SAMU **: 15**

Centre Anti Poison Lyon **: 04 72 11 94 11**

Tarifs des services communaux

Pour les réservations, s'adresser à la mairie. Pour toute réservation, une attestation d'assurance et deux chèques de caution seront demandés (300.00€ pour la salle et 150.00€ pour le ménage). Montants reconduits

Location pour le week-end : **230.00 €** (du vendredi remise des clés au lundi, rendu des clés);
Chauffage : week-end : **90.00 €**
Location à la journée possible sous condition, se renseigner en Mairie : **130.00€**
Chauffage à la journée : **50.00€**
Les salles doivent être laissées propres après chaque utilisation, les utilisateurs doivent faire le ménage eux-mêmes.

Caution Salle : **300.00€**
Caution Ménage : **150.00€**
Après réservation et sous réserve de disponibilité, ***location gratuite pour les Associations de la commune, si activité à but non lucratif, sinon demi-tarif***.

Prêt de la salle gratuit en cas de funérailles dans la commune

Photocopies

Gratuites en petites quantités (<5) et en noir et blanc
Pour les associations, les photocopies en noir et blanc sont gratuites (Fournir le papier).

EAU (Année 2023-2024), le relevé des compteurs est effectué fin juillet

Pour les abonnés du service d'eau potable desservis par le réseau communal, les tarifs sont les suivants :

Consommation : 2 € le m^3 **Abonnement :** 95 € par an
Frais d'arrêt d'abonnement : 150 € **Frais d'ouverture d'abonnement :** 350 €
Livraison dépannage en eau :
* dépannage complet (tracteur et agent communal) : le forfait est de 50€ par tonneau + prix du m3 en vigueur pour l'eau fournie,
* dépannage service partiel (pas de transport) : le forfait est de 20€ par tonneau + prix du m3 en vigueur pour l'eau fournie.
Droit de branchement au réseau existant et dans les zones desservies : 1 000 € (le compteur et le regard sont fournis par la commune)
Fourniture du compteur en cas de gel : 100€ **Fournitures du regard en cas de casse :** 275€,
Pose de l'ensemble (compteur et regard en cas de gel et casse): 70€.

CIMETIERE

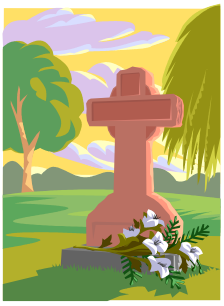

Les tarifs sont les suivants :

Columbarium

- Case pour 15 ans : montant reconduit 230€,
- Case pour 30 ans : montant reconduit 450€.

Concessions

- Concession de $2m^2$ superficielle d'une durée de 15 ans : 140 €,
- Concession de $2m^2$ superficielle d'une durée de 30 ans : 200 €.

L'acquisition d'une concession ou d'une case est réservée aux personnes domiciliées dans la commune ou ayant une propriété bâtie dans la commune.

Les délibérations du Conseil Municipal du 1er janvier au 31 décembre 2023

Les comptes rendus du conseil sont disponibles sur le site internet de la commune

Séance du 10 février 2023

- Débat d'orientation budgétaire (commune et eau)
- Approbation du schéma de distribution d'eau pour définir les zones où la commune peut **ou ne peut pas** assurer l'accès à l'eau potable.
- Subventions aux associations extra-communales
- Evolution du site internet de la commune
- Point sur les travaux

Séance du 24 mars 2023

- Vote des Taux des impôts locaux – sans changements
- Vote des comptes de gestion, budget Commune et budget Eau (2022)
- Approbation des Comptes Administratifs budget Commune et budget Eau (2022)
- Affectation des résultats 2022.
- Vote des budgets primitifs 2023, commune et eau
- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS)
- Vote des tarifs de l'eau pour août 2023-juillet 2024
- Subvention au collège J. Mermoz pour un voyage scolaire
- Renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie

Séance du 9 juin 2023 19h30

- Désignation du délégué de la commune et des suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Séance du 9 juin 2023 20h30

- Convention avec la Communauté de communes pour la mise en place d'un schéma collectif d'alimentation en eau potable
- Convention avec le Centre de Gestion de la Loire (CDG 42) pour l'hygiène et la sécurité
- Présentation des comptes du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC – Communauté de communes)
- Achat d'un terrain par la commune
- Remboursement des frais de transport scolaire
- Point sur les travaux en cours et devis reçus par la commune

Séance du 21 juillet 2023

- Convention avec le service d'incendie et de secours (SDIS)
- Choix du déontologue (avec la Communauté de communes)
- Participation aux frais de scolarité pour les écoles de Chauffailles et Saint Clément de Vers
- Point sur les travaux
- Questions budgétaires diverses

Séance du 22 septembre 2023

- Convention avec la médiathèque du département de la Loire (développement de la lecture)
- Travaux de voirie
- Facturation des frais de chauffage pour les logements communaux
- Ramassage des encombrants
- Information sur le non-usage du droit de préemption
- Opérations budgétaires

Séance du 24 novembre 2023

- Tarifs de dépannage eau potable
- Demande de subvention VOIRIE 2024
- Convention avec la Communauté de communes pour la mutualisation d'un agent communal
- Tarifs de la Salle des Fêtes à compter du 1er janvier 2024
- Information sur la qualité et la sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Information sur la gestion du cimetière
- Questions budgétaires (règles pour les amortissements)
- Convention avec un professionnel pour l'utilisation de la cuisine de la salle des fêtes

Séance du 18 décembre 2023

- Adhésion au groupement de commandes intercommunal pour le marché de recherche de fuites et d'astreinte du service unifié d'eau potable
- Demande de subvention au département au titre de l'enveloppe de solidarité
- Demande de subvention au département dans le cadre des amendes de police (sécurisation de voirie)
- Présentation de devis reçus pour travaux de voirie
- Classement dans le réseau de voirie communal de la coursière reliant Les Sapins à Boyer

Les finances communales

Budget communal

→ *En 2023, les dépenses de fonctionnement ont légèrement diminué, principalement du fait d'une baisse des amortissements liée à un changement de règle comptable. Les charges de personnel, dont la moitié correspond aux cotisations sociales, ont augmenté du fait de l'inflation et de la hausse de la valeur du point d'indice. Les parts relatives des différentes composantes des dépenses restent stables.*

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	45 608	45 305	43 147	50 900	63 117	62 595
Charges de personnel	62 842	59 162	63 668	58 334	61 370	63 560
Atténuation de produits	1 054	954	953	975	953	953
Autres charges de gestion courante	25 778	25 481	26 632	27 207	32 518	31 540
Charges financières	3 365	4 631	5 877	5 401	4 084	3 576
Amortissements	4 466	4 466	4 856	5 670	11 932	5 276
Total :	**143 113**	**139 999**	**145 133**	**148 487**	**173 974**	**167 500**

→ *Les recettes de fonctionnement ont progressé grâce aux dotations versées par l'Etat. Nous sommes devenus bénéficiaires du fonds national de péréquation. Malgré la baisse des droits de mutation que le département de la Loire (-10%) nous reverse, les recettes fiscales ont progressé du fait de la hausse des bases fiscales (+7,2%). L'excédent budgétaire reste significatif, 50 000 € (23% des recettes), en hausse par rapport à l'année dernière. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et les remboursements d'emprunt.*

FONCTIONNEMENT – RECETTES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits des services	9 222	12 183	12 031	12 750	10 883	10 018
Impôts et taxes	85 031	86 893	89 806	94 687	105 412	108 075
Dotations et participations	67 052	61 774	64 603	61 000	61 386	68 375
Autres produits de gestion courante	23 245	25 638	23 480	25 372	24 793	26 512
Produits exceptionnels	96	1 339	1 251	903	9 063	4 520
atténuation de charges	6 937	0	0	1 252	341	
Total :	**191 583**	**187 827**	**191 171**	**195 964**	**211 878**	**217 500**

→***En** 2023, les dépenses d'investissement sont principalement liées aux travaux de réfection de la façade de la mairie et à l'achat du terrain situé après le jeu de boules, le long de la route de Belmont. Les travaux de voirie ont soldé ce qui était prévu en 2022. Les prochains travaux (Achintre, Les Trèves-Fénier) auront lieu en 2024. Le reste des dépenses correspond aux remboursements des emprunts (église et salle des fêtes) et à des petits travaux (Cimetière, éclairage de l'Agorespace). Le poste divers correspond à l'alimentation électrique de l'antenne relais, cette charge a été compensée par un versement de l'entreprise en charge de l'installation.*

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Opération budgétaire	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Annuité ***Emprunt***	10 475	11 625	18 978	19 455 150 000	19 947	20 450
Solde reporté	72 320	0	0	0	0	
Bâtiments communaux	8 576 1 502	5 957	2 614 74 879		8 110	35 838 5 677
Salle des fêtes	6 938	258 431	8 463	1 500		580
Achat terrain						30 460
Matériels divers		1 020			1 410	
Voirie	15 032		52 483	11 967	47 908	13 628
PLU	10 262					
Aménagement Bourg	10 765	118 904		43 143	22 660	
Divers	3 120					12 917
Total :	**138 990**	**395 937**	**157 417**	**226 065**	**100 035**	**119 550**

→ *Le budget d'investissement dégage un excédent (22 800 €) principalement grâce aux transferts provenant du budget de fonctionnement. Nous avons aussi reçu diverses subventions du département (voirie, façade, petits travaux) plus la somme compensant les dépenses d'alimentation électrique de la nouvelle antenne relais située au Tourniquet*

INVESTISSEMENT - RECETTES

Opération budgétaire	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Amortissements	4 466	4 466	4 856	5 670	11 932	5 276
Excédent antérieur *Virement section fonctionnement*	69 083	81 713	24 402	82 426 + 57 990	43 071	75 270
Compensation TVA *Taxes d'aménagement* *Amendes de police*	20 625	17 002 501	8 783	62 979 17 000	22 512 1 470 2 148	9 286 1 030
Emprunt court terme		150 000				
Subventions diverses	10 224	7 970	4 655			25 488
Subventions PLU			13 782	´	´	
Voirie	38 679		29 966		11 000	19 000
Emprunt long terme		150 000				
Subventions EAGB	6 875		153 400		25 000	7 000
Total :	**149 952**	**411 652**	**215 441**	**226 065**	**117 133**	**142 350**

Budget « EAU »

→Comme dans la plupart des communes, la consommation d'eau baisse d'année en année. Malgré la hausse annuelle des tarifs, les recettes stagnent. Or la majeure partie de ces recettes est transférée directement au budget d'investissement via les amortissements, diminués des reprises de subvention, soit 14 052 € (18 877 € - 4825 €). Les marges de manœuvre sont donc réduites, ainsi, en 2022, le compte s'équilibre de justesse grâce au résultat reporté de l'année antérieure (2 533 €).

FONCTIONNEMENT

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses							
Charges à caractère général	3 027	3 974	4 322	4 562	3 473	9 163	4 221
Charges de personnel	5 000	5 000	5 200	5 200	6 000	3 061	5 027
Virement investissement	0		0.00	0.00			
Amortissements	11 586	13 590	13 590	14 874	14 874	18 901	18 877
Intérêts d'emprunt			67	306	286	266	245
Total :	**19 613**	**22 564**	**23 179**	**24 942**	**24 633**	**31 391**	**28 370**
Recettes							
Résultat reporté				3 643		6 278	2 565
Reprise sur subventions	6 600	6 600	6 600	6 600	6 600	6 736	4 825
Vente de produits	48 935	27 951	22 154	21 126	21 042	20 910	21 250
Recettes sur travaux				23 468	3 500		
Total :	**55 535**	**34 551**	**28 754**	**54 837**	**31 142**	**33 924**	**28 640**

→ Le remboursement de la TVA payée lors des travaux de 2021 permet, avec les amortissements, de dégager un excédent de 21 074 €. Il vient s'ajouter à l'excédent de 15 874 € de l'année 2022. Cela nous donne quelques moyens pour envisager la création d'un troisième captage afin de sécuriser la ressource en eau pour les décennies futures.

INVESTISSEMENT

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses							
Reprise de subventions	6 600	6 600	6 600	6 600	6 600	6 736	4 825
Travaux réseau eau	84 562		65 780	41 584	74 626	0	
Protection des captages	1 064	3 746					
Diagnostic réseau	4 200	6 180					3 301
Remboursement emprunt			462	1 860	1 880	1 900	1 920
Total :	**96 416**	**16 526**	**72 841**	**50 044**	**83 105**	**8 636**	**10 046**
Recettes							
Solde reporté (+ ou -)	54 930			32 190	1 100	-26 341	
Amortissements	12 000	13 590	13 590	14 874	14 874	18 900	18 877
Vir. fonctionnement		46 171			30 000	0	
Fonds Compensation TVA		6 840	24 467	1 457	10 790	6 821	12 243
Subventions		9 755		5 529		25 130	
Emprunt			30 000				
Total :	**66 930**	**76 366**	**68 057**	**54 050**	**56 764**	**24 510**	**31 120**

https://mairiesaintgermainlamontagne.fr

SAINT GERMAIN LA MONTAGNE SUR LA TOILE

Préparez-vous à la fermeture progressive du réseau téléphonique cuivre dans la Loire

Le réseau téléphonique cuivre historique s'en va...	
POURQUOI ?	**DATE À RETENIR**
Pour des raisons de performances techniques, de coûts et d'empreinte environnementale.	Orange, propriétaire du réseau, va le fermer progressivement **d'ici à 2030.**

La fermeture progressive du réseau téléphonique classique cuivre, qui affectera tous les usagers se déroulera en deux phases, avec des fermetures commerciale (plus de commandes possibles sur le réseau cuivre) et technique (arrêt des services sur le réseau cuivre) prévues respectivement pour janvier 2024 et janvier 2025 pour les premières communes identifiées du département de la Loire.
Le réseau d'initiative publique, THD42®, deviendra ainsi le réseau de référence pour la digitalisation de tout un territoire au service de ses habitants.

Saint Germain la Montagne n'est pas encore concerné par cette fermeture du réseau cuivre mais

Pour éviter toute coupure, n'attendez pas le dernier moment
PROFITEZ DU DISPOSITIF GRATUIT jusqu'au 31 décembre 2025*
DE PRÉ-RACCORDEMENT AU RÉSEAU FIBRE THD42

*Pour tous les bâtiments recensés entre 2013 et 2019

Les raccordements des nouvelles constructions dont le permis de construire aurait été dépassé après le 01/01/2019, sont soumis à règlement forfaitaire. S'adresser à la cellule usagers au 04 77 43 08 55

Aussi si je ne suis pas encore raccordé, je demande l'installation gratuite (jusqu'au 31/12/2025) d'une prise terminale optique sur thd42.fr

Courriel : mairiesaintgermainlamontagne@wanadoo.fr

Etat civil 2023

Naissance

- Sandro DECHAVANNE le 10 février

Mariages

- Laurie DELISSE et Julien CITTADINI
  Le 13 mai
- Marie-Line MORIN et William DECHAVANNE
  Le 11 novembre

Ils nous ont quittés en 2023

- Maryse BOUTIN née MERCIER, 82 ans, décédée le 19 janvier
- Marie Rose CHEVRETON née CHETAIL, 99 ans, décédée le 6 avril
- Marie-Thérèse CROZET née LABROSSE, 104 ans, décédée le 27 avril
- Maria DUMOULIN née DELAYE, 91 ans, décédée le 18 juin
- Didier LATHUILIERE, 56 ans, décédé le 13 août
- Daniel DYLAS, 74 ans, décédé le 2 juillet
- Thierry ABRIAL, 61 ans, décédé le 07 août
- Suzanne LAURIOT née DUPUY, 85 ans, décédée le 25 août
- Albert LAPRAY, 87 ans, décédé le 4 décembre
- Brigitte PERRAT née WINTER, 71 ans, décédée le 13 décembre

Recensement

Rappel : Si vous êtes né Français, **vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du 3e mois qui suit**. Exemple : si votre 16e anniversaire est le 12 janvier, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier et le 30 avril.

À la Mairie, l'ancienne école de St Germain la Montagne

accueille **la bibliothèque,**

On y trouve un ancien banc d'école, sur lequel les enfants aiment bien dessiner, des jeux, de la musique, des films, des magazines et des livres.
Des conseils sur les livres qui ont le *plus plu* ! On commence à savoir ce que les lecteurs aiment ! Alors on propose ou on met de côté, pour que chacun trouve son petit moment d'évasion, d'occupation ou de réflexion.

Pour se rencontrer et se donner des nouvelles, rien de tel que la **bibli**…boulangerie ! Julien continue de livrer samedi, les commandes qu'on lui passe par mail.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Le samedi de 10h à 12h.

le 1er mardi du mois de 16h à 18h,
quand le Club des Bruyères se réunit,

Le mercredi de 16h à 17h.

Coopération avec le Téléthon : don du produit de la vente des livres d'occasion. Coopération avec le service déchetterie de la ComCom, pour la journée annuelle de nettoyage de la commune. Et « une première » cette année : La fabrication, avec des matériaux récupérés, des **jolies décorations de Noël** du village.

Des invités à la bibliothèque :

- Une conférence d'André Sellier sur le livre de Peter May qu'il a traduit en français et sur son expérience professionnelle au Cambodge dans les années 90.

VENDREDI 2 JUIN à 18H30
à la bibliothèque de
Saint Germain la Montagne

André SELLIER, traducteur du roman de **Peter MAY** « **Un chemin sans pardon** » présentera le livre qui retrace **une captivante aventure humaine au cœur de la tragédie khmère des années 70.**

Il expliquera comment se sont croisés les chemins d'un romancier franco-écossais à succès, Peter May, 17 millions de livres vendus à ce jour et d'un officier-général, André SELLIER, retiré sur les hauteurs du Beaujolais vert, à Saint-Germain la Montagne !

Il en discutera ensuite avec celles et ceux qui le souhaitent, à l'occasion d'un petit « pot de l'amitié ».

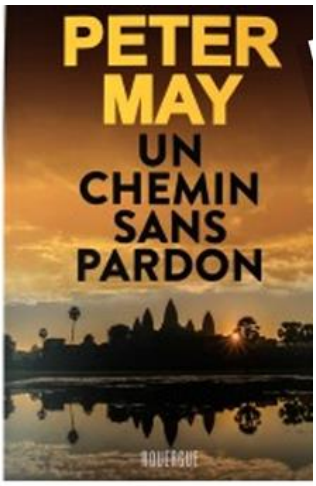

- Un atelier Manga

À bientôt de vous voir en 2024

AU FIL DE L'ANNÉE 2023

Le «Point Rencontre»

Depuis 25 ans, tous les dimanches matin, dans le bâtiment de la mairie, de 10h30 à 13h00, le « Point Rencontre », café municipal, vous accueille pour l'apéritif. Une bonne occasion de se retrouver entre amis autour des bénévoles qui se relaient de semaine en semaine. **Si vous souhaitez rejoindre le groupe des bénévoles, faites-vous connaître auprès de la mairie**, il y a encore des dimanches disponibles.

Nettoyage des bords de route

Le printemps, c'est aussi la période où la Communauté de communes organise un ramassage des déchets abandonnés le long des routes. Des adultes et des enfants volontaires se sont mobilisés et c'était nécessaire car malheureusement, d'une année à l'autre, les déchets reviennent… **Si vous voulez participer au printemps prochain, faites-vous connaître !**

Réfection de la façade de la mairie

Au printemps, la mairie a fait peau neuve. La façade était de plus en plus grise et les pierres de taille qui entourent les fenêtres avaient besoin d'un rajeunissement. La comparaison des photos, avant et après, montre que ce travail, bien réalisé par les artisans locaux, était indispensable.

Repas des anciens et Marche de rentrée

Fidèles à la tradition, nous nous sommes retrouvés le premier dimanche d'octobre pour le repas des anciens. Précédé par la marche de rentrée, qui nous a conduit cette année à Petit et Diot, et l'apéritif rassemblant toutes les générations. Tous les participants au repas ont poussé la chansonnette et apprécié le service réalisé, par des jeunes de la commune chaleureusement remerciés.

Fête des conscrits

Les concscrits des classes en 3 se sont réunis aux mois d'octobre. Après la cérémonie à l'église et le défilé, agrémentée cette année d'un char, un dépôt de gerbe a eu lieu au monument aux morts, suivi d'une minute de silence. Tout le monde s'est retrouvé à la buvette animée par la fanfare de Villers

Le retour du Théâtre

En novembre, après trois années d'interruption, nous avons eu le plaisir de retrouver la troupe théâtrale La Germinoise dans une pièce intitulée « Cas de farce majeure ». Nous avons beaucoup ri et applaudi. Merci aux acteurs et à tous ceux qui les entourent (mise en scène, décors, sonorisation, buvette…). Nous serons au rendez-vous en novembre 2024 pour une nouvelle saison, attendue avec impatience.

Les décorations de Noël

Vous vous êtes sans doute demandés qui avait réalisé les décorations de Noël installées dans le bourg. La réponse est simple, ce sont des volontaires, aidés par une employée de la Communauté de communes qui a aussi conseillé d'autres mairies. Comme vous avez pu le constater en circulant entre Charlieu et Belmont, la preuve est faite que les palettes peuvent servir à beaucoup de choses. Y compris à faire une boîte aux lettres pour le père Noël, qui a reçu quelques missives.

La page d'histoire

Histoire de la maison et du domaine du couvent.

Les Saint-Germinois se sont toujours interrogés sur le passé de cette maison, dont l'architecture surprend dans notre village. Avec son mur de clôture, ses nombreuses ouvertures, son toit sophistiqué, son escalier intérieur monumental, qui en font une maison de maitre.

Les plus informés connaissent son histoire depuis le milieu du XIX -ème siècle, à savoir qu'elle appartenait à la famille Odin (de La Ragée/Verlaine) et particulièrement à deux demoiselles : Antoinette Odin (1800-1876) et Etiennette Odin (1803-1851). Ces deux sœurs étaient religieuses et institutrices privées. Elles y ont créé une école catholique pour les filles du pays et un pensionnat, sans doute entre 1832 et 1840. Les effectifs initiaux devaient être très limités. Aux recensements de l'époque, outre les deux religieuses, il y a une domestique (Benoite Thévenin) et deux ou trois jeunes filles pensionnaires. Plus tard un frère des religieuses, Benoit Odin, né en 1812, géomètre à Saint-Etienne, vient s'y joindre pour sa retraite. Ce dernier devait habiter dans le clos, une maison indépendante, démolie vers 1962 (dite maison Gonachon, voir photo page suivante). Après la mort de la dernière sœur Odin (1876), le domaine est donné à la sœur mère de la congrégation Saint-Charles, Côte des Carmélites à Lyon. L'établissement a été très actif mais a dû fermer transitoirement suite aux lois anticléricales (1905) de la Troisième République. Par la suite, la communauté du couvent a perduré (une sizaine de sœurs et le pensionnat (15 à 20 pensionnaires) dans les mêmes locaux) avec l'école libre située à la place de l'actuelle salle des fêtes (1912). L'établissement et l'école libre ont fermé en 1965. Le père Deloge, curé de Charlieu, a

racheté (vers 1981) et sauvé les locaux qui se délabraient. Le lieu a pris le nom du Sycomore et il s'y est tenu des séminaires à visée sociale et religieuse.
C'est aujourd'hui une propriété privée bien rénovée, qui a redonné un peu de vie au bourg.

L'histoire antérieure restait à redécouvrir et nous vous proposons ici un résumé de nos recherches.

-Le propriétaire précédent était le curé JEAN-JOSEPH BOISSON 1761-1831 : c'est le dernier descendant et héritier d'une famille bourgeoise qui a vu au moins quatre générations (famille Constantin Boisson) se succéder à Saint-Germain. Le plus vieil ancêtre connu de cette famille est FRANCOIS CONSTANTIN, né vers 1665. Il a vécu et est mort à Saint-Germain vers 1733. Il était maître chirurgien et apothicaire à Saint Germain. C'est probablement le premier membre de sa famille à arriver à Saint-Germain, on ne sait pas où il est né (Charlieu ?). Sa femme Magdeleine Dextre était née à Arcinges où a eu lieu leur mariage.
Le curé Boisson, dont on ne connait rien de sa jeunesse, n'a pas dû séjourner souvent à Saint-Germain pendant sa vie sacerdotale. On a appris beaucoup sur le domaine du Couvent grâce à ses papiers de succession. Il est apparu que sa maison de maitre du couvent n'était qu'une toute petite partie d'une grande propriété probablement acquise par son arrière-grand-père le maitre chirurgien François Constantin dont il était l'ultime héritier. Par divers recoupements, on a pu attribuer au domaine initial une superficie de 76 hectares, comprenant des terrains agricoles avec des fermiers et des bois. Cette propriété s'étendait entre le Bourg et Vernay, et remontait sous La Madone. Il y avait des grandes étendues de bois sur la montagne de Lafay dont « le bois des sœurs ou du Clou ». Par ailleurs, devait faire partie de la propriété l'ancienne maison Geoffray (151 rue de l'église), qui a aussi l'aspect d'une ancienne maison de maître et qui a pu être avec « le couvent », l'autre lieu de résidence de notre famille Constantin Boisson. On a aussi trouvé un terrain d'un hectare près de l'église.

QUI ETAIT **LE CURE JEAN-JOSEPH BOISSON** 1761-1831

On n'a pas retrouvé son acte de naissance à Saint-Germain mais c'est très probablement là qu'il est né. En effet, ses parents y résidaient en 1761 et y ont enterré un fils : Jean Boisson, en 1760. Son père est François Boisson né en 1728 à Belmont, avocat en parlement, président en l'élection de Roanne. C'est une riche famille de juristes de Belmont. La mère de curé Boisson est Anne Boscary, née à Lyon en 1739, issue d'une famille noble. Ce couple Boisson Boscary a longuement vécu à Saint-Germain dans la maison dite du couvent. La propriété leur venait de Jeanne Constantin (née à Saint Germain en 1726) épouse de Claude Boisson 1703-1759 ? Jeanne Constantin avait elle-même hérité de la propriété de son père François Constantin Boisson, maître chirurgien à Saint Germain.

JEAN-JOSEPH BOISSON est connu comme un prêtre réfractaire pendant la période révolutionnaire. On connait mal son début de carrière mais le 20 nivôse an IV le délégué révolutionnaire de Chauffailles se plaint que ce curé « déporté » est rentré à Saint Germain. En 1801, on signale que « ce curé du Rhône exerce encore clandestinement sur Chauffailles ». On connait mieux la fin de sa carrière. Après le Concordat, il est à Belmont de 1803 à 1831, date de sa mort. On garde le souvenir d'un curé très zélé qui imposait une religion radicale, qui ne sera pas sans conséquence sur la guerre scolaire qui éclatera plus tard à Belmont, à partir de 1880.

On le décrit comme étant porteur de plusieurs infirmités. Il est parrain d'une cloche à Saint-Germain en 1806.

A la fin de sa vie, alors qu'il exerce son ministère à Belmont en octobre 1829, il donne une procuration à Jean Odin pour vendre « au prix qu'il avisera » un certain nombre de terrains sous le Bourg, près de l'église, des bois sur la colline de Lafay et le domaine correspondant à sa maison de maitre : « le futur couvent ». En 1832, les deux sœurs religieuses de Jean Odin à savoir Antoinette et Etiennette sont propriétaires du Couvent…et Jean Odin possède, pour sa part sur le cadastre de 1832 un terrain de 1,8 hectare en face du couvent….

On peut penser que le curé Jean-joseph Boisson voulait faire profiter de sa fortune le monde ecclésiastique et qu'à Saint-Germain la famille Odin était l'intermédiaire idéal.

Apres le décès du curé Jean-Joseph Boisson on sait par les archives départementales de Charlieu (tables des successions) que ce qui reste de son héritage a été partagé entre des familles héritières de Belmont (810), la Fabrique de Belmont (220) et M. Jamet son petit neveux, bourgeois de Mâcon (41870). En 1840, M. Jamet vend toutes ses propriétés de Saint Germain (terrains et fermes entre Vernay et le Bourg…la Madone, Lafay…). Pierre Jolivet, cultivateur propriétaire à La Dame, en achète une grosse partie (environ 45 hectares). Pierre Jolivet, né en 1795 se marie sur le tard à 69 ans avec la fille d'un de ses nouveaux fermiers, Jeanne-Marie Millet qui a alors 28 ans. Ils auront trois filles qui feront de beaux mariages. Au XXème siècle, ces terrains passent aux descendants Guyot, Thivind…

Qui étaient LES ANCETRES GERMINOIS DU CURE BOISSON ?

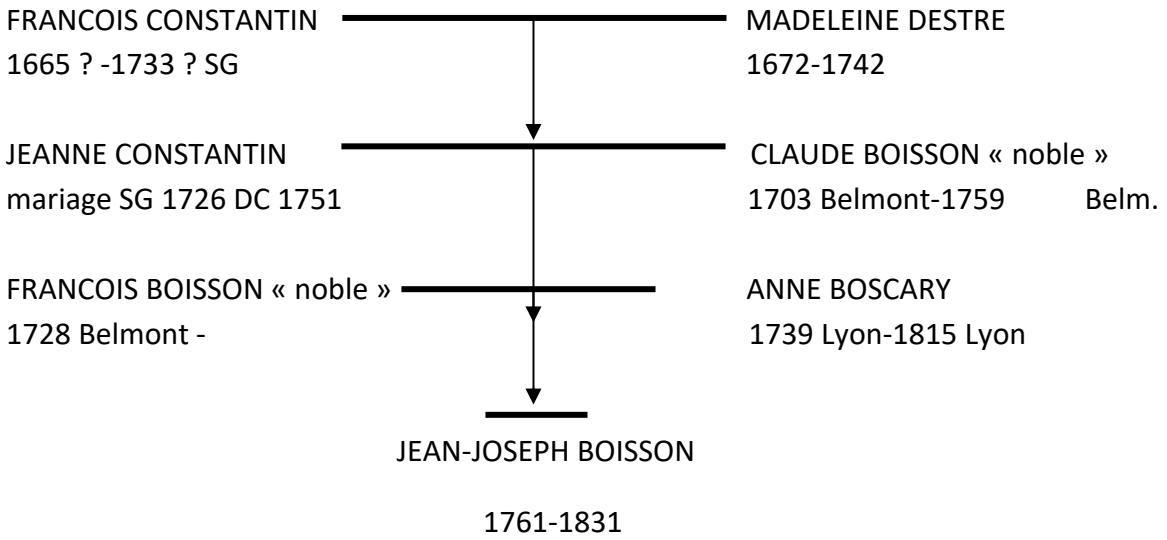

Qui était (LOUIS ?) **FRANCOIS CONSTANTIN** 1665 ? -1733 ?

C'est un bourgeois et un membre de la petite noblesse. On a trouvé son « ex-libris » (blason de la petite noblesse). Il se marie à Arcinges avec une fille de notable : Madeleine Destre . On leur connait trois filles qui ont dû grandir à Saint-Germain et qui ont toutes fait de beaux mariages. Il est qualifié dans des actes de justice de « bourgeois, maître chirurgien et apothicaire à Saint-Germain ». On lui connait un frère qui a été curé à Chassigny, un autre procureur « au cours de Lyon ». Notons qu'on a trouvé un homonyme qui exerçait la même profession à Charlieu ?? (1699). Ce pourrait être le même personnage.

La chirurgie sous l'ancien régime :

Le médecin ne « s'abaissait pas » à faire de la chirurgie. Dans les temps anciens, la religion avait interdit la chirurgie aux médecins parce qu'elle nécessitait de toucher les corps, à une période où la plupart des médecins étaient aussi des ecclésiastiques. Tous les soins qui faisaient intervenir la main du praticien étaient pratiqués par le chirurgien barbier. La limite entre les professions de barbier et de chirurgien est restée flou jusqu'en 1689. Longtemps les techniciens du poil et du cheveu qui n'avaient bien sûr pas été à l'université s'occupaient aussi de drainer les abcès, de réduire les fractures, de faire du reboutage… Ce n'est qu'à la fin du XVème siècle, que les chirurgiens devaient avoir reçu un enseignement (en latin) à l'université. C'est ainsi que le rôle du barbier se trouva plus limité concernant les soins. Visiblement notre François Constantin (qui était aussi apothicaire) était bien un vrai chirurgien (dit de longue robe), formé pour faire des gestes plus complexes : traiter des plaies, trépaner, amputer, enlever des tumeurs (sein)… à une période où l'anesthésie était inexistante. On n'a aucun renseignement sur sa pratique et on peut penser qu'il pouvait bien vivre en faisant exploiter sa grande propriété de Saint-Germain, plutôt que grâce à son métier de chirurgien.

ET AVANT LA FAMILLE CONSTANTIN BOISSON ?

En 1318…La partie ouest de la paroisse de Saint-Germain fait partie de la seigneurie de Belleroche. La limite en ce qui concerne Saint-Germain suivait l'ancien chemin de Chauffailles, passait vers l'église, suivait les actuelles rue de l'église, rue de la mairie, puis le chemin qui allait vers Azolette.

Vers 1665, Joseph Alexandre de Nagu était seigneur de Belleroche. Selon son aveu (« déclaration d'impôt ») du 09 septembre 1671, il possédait personnellement dans sa « réserve » sur Saint-Germain, outre le domaine de Montveneur (moulin), des propriétés à la cime du bourg près du cimetière de l'époque…d'autres qui jouxtaient le grand chemin qui tendait de la Croix des Rameaux à Chauffailles (actuelle rue de la Mairie, rue de l'église), d'autres au-dessus des communaux du village Petit. Tous ces biens « ne rendaient aucun revenu » ! Dixit le seigneur de l'époque.

On sait que les seigneurs de Nagu de Belleroche se débarrassèrent progressivement de tous leurs biens, bien avant la Grande Révolution.

Au total, le bourgeois et maitre chirurgien François Constantin (1665-1733) a dû venir s'installer à Saint-Germain sur les terres des seigneurs de Belleroche.

Si on a pu mettre en évidence la chronologie des premiers détenteurs du « domaine du couvent », on n'a pas pu déterminer quand les maisons de maitres ont été construites ou rénovées. Il est possible que l'ancienne maison Geoffray de la cime du bourg soit la résidence initiale de la famille Constantin Boisson.

Jean-Michel Labrosse et Claude Lespinasse, décembre 2023

CONSTANTIN. — *De..., à deux colombes affrontées et terrassées de... et à trois branches de thym mouvant des deux becs de...*

Ex-libris de François Constantin, bourgeois de Saint-Germain-la-Montagne (Loire), marié à Madeleine Dextre, dont il eut trois enfants : 1° Jeanne Constantin, mariée, le 30 avril 1726, à N. Buisson, fils de Louis-Claude Buisson ; 2° Marie-Anne Constantin, mariée, le 6 novembre 1731, à Denis-Guichard Augros, bourgeois de Saint-Igny-de-Vers (Rhône), dont : noble Benoît-Marie Augros, avocat en parlement, marié, le 7 janvier 1782, à sa cousine ger-

LA VIE ASSOCIATIVE

Si vous souhaitez prendre contact avec une association ou un groupe d'animation, vous trouverez qui contacter ci-dessous :

NOM	CONTACT		
	NOM ET PRENOM	ADRESSE	TEL
Association des familles	Emilie MICHEL	451 Chemin du Bois de Vernay 42670 St Germain la Montagne	06 42 91 64 25
Comité des fêtes	Pascal BRIDAY	4 Chemin de Petit 42670 St Germain la Montagne	06 82 24 25 21
Troupe théâtrale « La Germinoise »	Benoît CARTERON	184, rue de la gare 71740 – St Maurice les Châteauneuf	06 98 56 28 27
Société communale de chasse	Daniel MAZILLE	985 Chemin de Vavre 42670 St Germain la Montagne	06 50 31 64 41
Club des Bruyères (les Aînés de la commune)	Michel ISNARD	255, chemin de Fonterette 42670 St Germain la Montagne	06 25 92 49 28
Classe en 1	Jacky MICHEL	451 Chemin du Bois de Vernay 42670 St Germain la Montagne	04 77 63 69 09
Classe en 2	Frédéric LAPOUTE	751 Route de Buisson 42670 St Germain la Montagne	04 77 63 79 62
Classe en 3	Jean-Paul BRIDAY	Lamont 71170 Chauffailles	03 85 84 68 49
Classe en 4	Stéphane DUBESSY	100 petite Route de Fénier 42670 St Germain la Montagne	04 74 03 77 57 06 83 56 40 63
Clase en 5	Bruno ODIN	24 Chemin de la Madone 42670 St Germain la Montagne	04 77 63 69 69
Classe en 6	Raymond BRIDAY	704, Route de Belmont 71170 Chauffailles	03 85 26 08 85
Classe en 7	Patrick DEGUT	178 Route de Fénier 42670 St Germain la Montagne	04 77 63 71 22
Classe en 8	Guy VERMOREL	1520 Chemin de Vernay 42670 St Germain la Montagne	04 77 63 61 32
Classe en 9	Jacques LESPINASSE	7 Rue Cul de Bouteille 69620 Saint Vérand	06 80 45 15 94
Classe en 0	Patricia CAPRON	90 Rue de l'Église 42670 St Germain la Montagne	04 78 03 81 94
Chant	Solange CHARNAY	3 Route de Chauffailles 42670 St Germain la Montagne	07 88 10 55 97
Gym	Marie-Claude MICHEL	451 Chemin du Bois de Vernay 42670 St Germain la Montagne	04 77 63 69 09
Yoga	Claire MILLET	255, chemin de Fonterette 42670 St Germain la Montagne	06 25 25 52 86

Comité des Fêtes et Loisirs

Au revoir 2023 et à tous les bons moments chaleureux passés ensemble, même s'ils ont été moins nombreux, pour laisser pointer son nez à 2024 avec toutes ses surprises et tous ses sourires. En février, la matinée « boudin » n'a rien perdu de sa ferveur, boudin goûteux et lard cuit ont ravivé les papilles des nombreux connaisseurs venus de Saint-Germain et d'ailleurs. Il faut toujours prévoir de se lever tôt pour pouvoir y goûter car de stock jamais ne reste.

Les vendredi 8 et samedi 9 décembre, le Téléthon a fait battre les cœurs des habitants de Belleroche et de Saint-Germain. Le 8 décembre, après une retraite aux flambeaux à la Madone de Saint-Germain, les habitants des deux communes se sont réchauffés autour du verre de l'amitié et ont dégusté d'excellentes crêpes. Le samedi 9 les participants à la marche, organisée entre les deux villages, ont pu se délecter du traditionnel saucisson pommes de terre et de délicieuses crêpes. La journée s'est achevée à Belleroche autour d'une savoureuse choucroute et d'une soirée dansante.

Grâce à tous les participants et à tous les bénévoles, la chaîne du cœur n'a pas cédé et a permis de récolter 2 180 euros et 225 euros de dons. Merci pour votre soutien et votre investissement pour un Téléthon toujours très réussi. Lors de l'Assemblée générale, qui a eu lieu début septembre, le Comité des Fêtes de Saint-Germain a décidé de se mettre en sommeil afin de réfléchir à son avenir. Vous serez tenus informés des décisions qui seront prises. **Si vous souhaitez rejoindre le comité, vous serez les bienvenus.**

Un grand merci à tous les bénévoles qui nous ont soutenus tout au long de ces années et à tous les habitants qui nous ont suivis dans nos diverses aventures. Les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent une Très Heureuse et Douce Année 2024. Nous rappelons que le Comité des fêtes met à votre disposition du matériel pour vos fêtes de famille ou réunions associatives.

Matériel
1 table + 2 bancs : 3 euros
Friteuse : 30 euros, Barbecue à gaz : 60 euros
1 barnum : 80 euros (le montage doit être réalisé par vos soins)
2 barnums : 150 euros (le montage doit être réalisé par vos soins)

Contacts : Pascal Briday 06 82 24 25 21 – Fabienne Labrosse 06 79 15 12 12

L'association des Familles

Cette année la traditionnelle marche des sapins qui s'est déroulée le dimanche 29 avril a remporté un grand succès avec 449 marcheurs. Nous remercions toutes les personnes qui sont venues nous aider pour cette manifestation et qui ont contribué à son bon déroulement.

Ensuite, nous avons organisé une vente de fleur à l' occasion de la fête des mères le dimanche 4 Juin. Malgré le mauvais temps ce fut un succès également avec 35 bouquets vendus.

Suivi du concours de pétanque le dimanche 30 juillet avec le beau temps et les participants au rendez-vous.

Et enfin le Marché de Noël le dimanche 3 décembre a eu lieu, avec 13 exposants. Et également les vétérans du foot de Chauffailles qui proposaient la vente et dégustation d'huitres, accompagnés d'un petit verre de vin blanc. Une réussite, merci à toutes les personnes qui ont participé, les exposants, visiteurs. Une belle journée qui a permis aux vétérans du foot, et à l'association de reversé leur bénéfice, 1002€ pour le téléthon.

Félicitations aux jeunes mariés Marie Line et William Dechavanne. Bienvenue à Sandro et Noé, nos deux bébés de l'année.

Un grand merci à toutes les personnes qui apportent leur aide et leur présence pour rendre possibles toutes ces manifestations. Notre première manifestation de l'année sera la sortie de ski, qui aura lieu le dimanche 17 mars. Inscriptions et plus d'informations au 06/42/91/64/25.

Si vous souhaitez découvrir ou rejoindre l'association, **nous vous invitons à participer à l'assemblée générale qui se tiendra le dimanche 24 mars 2024.**
L'association des Familles vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2024

Club des Bruyères

C'est un effectif de 21 adhérents qui se retrouvent régulièrement le 1er mardi de chaque mois pour s'amuser et discuter autour de jeu de cartes ou jeux de sociétés.
Cette année, le traditionnel pique-nique du 16 août à la Madone a été remplacé par une visite de Charlieu ; au programme visite du vieux Charlieu et repas au Relais de l'Abbaye. Petit reportage photos de notre sortie à Charlieu

Tout le Club vous souhaite une excellente année 2024 et vous rappelle qu'il accueille avec plaisir toute personne de 7 à 77 ans … et plus bien sûr !

Troupe théâtrale «La Germinoise»

Notre troupe a été contente de retrouver son public en 2023, après trois années d'arrêt imposées par la pandémie et un empêchement de dernière minute en 2022. Nous remercions tous ceux qui sont venus assister aux séances proposées tout au long du mois de novembre. Nous comptons sur vous pour la saison 2024 **BONNE ANNEE A TOUS**

Société de Chasse

Forte d'une trentaine de membres, la société de chasse participe activement à la régulation des populations de gibier. Au début de janvier 2024, le tableau de chasse est le suivant : 6 sangliers, 4 chevreuils, 4 renards. Depuis quelques années, le gibier est plus rare ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes.

Groupe «Le chant des Fauvettes»

Le groupe de chant poursuit ses activités, avis aux amateurs !

Groupe de gym (nouvel horaire)

Le groupe de gym se réunit tous les jeudis soirs à la salle des fêtes de 19h30 à 20h30.

Pour tous renseignements, contacter Marie-Claude MICHEL.

Yoga

Le lundi soir à la salle des fêtes de 18h à 19h.

Pour tous renseignements,

contacter : Claire MILLET

La collecte des Bouchons

Charlieu

Mercredi 27 Decembre 2023

Les bouchons peuvent avoir une deuxième vie après les fêtes

De gauche à droite, Céline Iaconelli nouvelle collectrice à la société Evolutis de Briennon, avec Pascale et Gilbert Ballot, habitants de l'autre côté du territoire à Saint-Germain-la-Montagne.
Photo Claude-Henri Marchand

Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de boire, avec modération, de bonnes bouteilles en famille ou entre amis. Mais on peut joindre l'agréable à l'utile, en recyclant les bouchons en liège.

Un groupe d'amis, de différentes communes du nord-est de la région roannaise, s'attache à collecter non seulement les bouchons en liège (très souvent jetés à la poubelle), mais aussi les bouchons en plastiques, les stylos-billes et les cartouches d'imprimantes.

Les bénéfices reversés à une association

Ce réseau de bénévoles-collecteurs s'étend sur le Roannais, le Beaujolais, Monistrol-sur-Loire (43), Chabreloche (63), ou Montluçon (03).

Le transport, en gros volume des bouchons est effectué gracieusement par la section transport du lycée Carnot de Roanne. Un système de remise permet de récupérer une commission qui est entièrement reversée au foyer des œuvres de Convergences 71, en particulier l'Esat de Chauffailles.

Environ 1 500 euros récoltés chaque année dans les points de collecte

Convergences 71 est l'association gestionnaire et parentale qui est chargée de mutualiser les expériences et les moyens de trois centres : l'Arpagh à Charolles, l'Oasis à Chauffailles et l'Association de parents d'adultes inadaptés de Joncy. Soit, au total, 165 résidents et 160 salariés.

Chaque année, ce sont environ 1 300 à 1 500 euros qui sont reversés par le réseau, qui comprend de nombreux donateurs installant, dans leur structure des points de collecte.

Dernièrement, grâce à Céline Iaconelli, salariée à la société Evolutis, à Briennon. Un point de collecte a pu être installé dans cette entreprise. Evolutis connaît la solidarité puisque son activité est la fabrication de prothèses orthopédiques.

Le réseau de collecte :

Pascale Ballot, 04.77.63.60.42, Saint-Germain-la-Montagne (42).

Frédéric Chamaraud, 06.37.18.46.76, Pouilly-sous-Charlieu (42).

Christian Chevalier, 06.83.42.58.11, Fleurie (69).

Henri Fayolle, 03.85.26.42.47, Chauffailles (71).

Michelle Huot, 06.71.10.99.37, Fleury-la-Montagne (71), pour Saint-Denis-de-Cabanne/Charlieu (42).

Évelyne Lucquin, 09.71.39.24.63, Chassy/Gueugnon (71).

Arlette Marchand, 04.77.64.97.91, Belmont-de-la-Loire (42).

Chantal Pachot, 07.85.93.94.45, Trades (69).

De notre correspondant Claude-Henri Marchand

Ne jetez plus vos bouchons, stylos ou cartouches d'imprimantes. Un réseau de collecte existe dans notre région. Il permet le recyclage de ces produits trop souvent jetés à la poubelle. Le produit de cette collecte, environ 1500 € par an, est reversé à l'association Convergence 71.

A Saint-Germain, vous pouvez contacter Pascale Ballot au 04 77 63 60 42

Communauté de Communes

Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ
Pierres d'histoire et Terre d'avenirs

Dépenses de fonctionnement par habitant en €

Issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Charlieu et de la Communauté de communes du Canton de Belmont-de-la-Loire, l'intercommunalité Charlieu-Belmont-Communauté a été créée au 1er janvier 2013. Elle regroupe 25 communes et 24 000 habitants.

Dépenses d'investissement par habitant en €

Ce territoire rural est assez homogène. La taille des communes varie de quelques milliers à quelques centaines d'habitants. Mais les petites communes ne sont pas moins bien loties que les grandes. Ainsi, les dépenses communales par habitant (voir ci-dessus) sont souvent plus élevées dans les petites. Il en va de même pour les dépenses d'investissement où Saint-Germain se distingue (voir ci-dessus).

La ComCom assure la collecte des déchets

Depuis janvier 2023, les bacs ne sont collectés qu'une fois par quinzaine, soit tous les **lundis matins des semaines paires** : le 8 janvier, le 22 janvier, le 5 février etc…

OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE BELMONT

LUNDI MATIN ET MERCREDI MATIN DE 9H A 12H00
ET VENDREDI ET SAMEDI DE 9H A 12H ET 13H00 A 17H00(17H30 EN ETE). BADGE D'ACCES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France services

NOUVEAU A BELMONT

Dans chaque point d'accueil « France services », vous avez accès aux neuf partenaires nationaux : Allocations familiales, ANTS, Assurance retraite, Assurance Maladie, Finances publiques, La Poste, MSA, point-justice et Pôle emploi. Pour toutes vos questions concernant vos impôts, la sécurité sociale ou la retraite, vous y trouverez une réponse adaptée à votre situation de vie en un lieu unique. Une permanence est assurée à Belmont-de-la-Loire, dans le bâtiment de la mairie, les **mardis de 8h30 à 12h30**. Avant de vous déplacer ou si vous avez des difficultés pour le faire, n'hésitez pas à prendre d'abord contact par téléphone ou par email.

Cecile.franceservices42@gmail.com, tel. 06 29 15 87 47 ou Sandraafr42720@gmail.com, tel. 07 55 67 24 77

Don du Sang · Don du Sang

AMICALE DU DON DE SANG DE CHAUFFAILLES

Si vous êtes âgé(e)s de plus de 18 ans et jusqu'à la veille de vos 71 ans vous serez les bienvenu(e)s à la Salle Léonce Georges - Rue Gambetta à CHAUFFAILLES aux dates indiquées ci-après :

Les MERCREDIS de 8 h 30 à 12 h 30 **3 janvier – 6 mars -15 mai –**

10 juillet – 4 septembre -30 octobre

N'hésitez pas, il faut environ 1 heure pour ce don, anonyme et gratuit. prenez rendez-vous en vous inscrivant sur le site : dondu-sang.efs.santé.fr

L'ADMR du Pays de Belmont et la Maisonnée, son Espace de Vie Sociale, rayonnent sur les 9 communes du Pays de Belmont. Que ce soit sur le pôle d'aide à domicile, ou sur celui de l'animation du territoire, nous intervenons pour améliorer le mieux vivre des villageois en proposant divers services et prestations.

L'ADMR du Pays de BELMONT

ADMR pour tous, toute la vie, partout — ENFANCE ET PARENTALITÉ — ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP — SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS — ENTRETIEN DE LA MAISON

Nous vous accueillons à la **maison des services** : les matins de 9h à 12h du lundi au vendredi, les lundis et mardis après-midi de 13h30 à 16h30 et les vendredis de 13h30 à 16 heures.
Vous pouvez nous joindre au : **04.77.63.79.82** - par mail : msbelmont@fede42.admr.org
ou venir nous voir au : **41 place de l'Eglise - 42670 BELMONT DE LA LOIRE**

L'ESPACE de VIE SOCIALE de L'ADMR du Pays de BELMONT : La Maisonnée

La Maisonnée — l'animation de proximité — Espace de Vie Sociale

Programme des Ateliers de La Maisonnée - Année 2024

Club Chouette & Chanterelle
2ème et 4ème samedi
de 10h00 à 12h00

Atelier Nature Club CPN
Partez à la découverte de notre environnement pour connaître et protéger la Nature.
Ouvert à tous, adultes et enfants, dès l'âge de 7 ans (et de 3 à 7 ans, accompagné d'un parent.)
1 samedi sur 2, au local du Club, situé dans la cour de l'école publique de la forêt, à Belmont.

Autour du bois
A Belmont
2ème et 4ème samedi
de 14h30 à 16h30

Atelier Bois
Ouvert à tous, petits et grands, à partir de 9 ans.
Venez scier, poncer, clouer, construire de petits meubles, des jeux en bois ou des objets déco...
1 samedi sur 2, au local du Club CPN, situé dans la cour de l'école publique de la forêt, à Belmont.

Sophrologie
A Belmont
Tous les mercredis :
de 9h00 à 10h30

Atelier de Sophrologie
Offrez vous un temps de détente, rien que pour vous... Venez expérimenter, durant ces séances, divers exercices : dynamiques, de relaxation et de visualisation
Ouvert à tous - **Tous les mercredis** - à l'EVS La Maisonnée

Réflexologie
A Belmont
Tous les mercredis
de 18h00 à 19h30

Atelier de Reflexologie
Venez apprendre à pratiquer la réflexologie du visage, et la réflexologie palmaire et plantaire en auto-massage ou en binôme, pour en découvrir tous ses bienfaits.
Ouvert à tous - **Tous les mercredis** - à l'EVS

Cirque
A Belmont,
Tous les jeudis
de 17h15 à 19h15

Atelier Cirque
Venez découvrir l'art du cirque - jonglerie, foulard, massue / équilibre sur les mains, fil, tonneau, boule...Ouvert à tous - **de 6 à 14 ans - Tous les jeudis** - à la salle de théâtre, au complexe sportif du plan d'eau de Belmont.

Marqueterie
A Belmont
1 mardi sur 2 :
de 9h00 à 11h30

Atelier de Marqueterie / Reprise le 19 mars 2024
Venez découvrir l'art de la marqueterie et composer vous-même un décor à base de diverses essences de bois.
Ouvert à tous - **1 mardi sur 2** - à l'EVS La Maisonnée

Recréa Eve
A Belmont
Tous les jeudis :
de 10h00 à 17h00

Atelier Recrea Eve
Echange, loisirs créatifs, fabrication de produits ménagers à base d'ingrédients naturels, cuisine, venez partager tout cela dans une ambiance conviviale.
Ouvert à tous - **Tous les jeudis - de 10h00 à 17h00** - à l'EVS La Maisonnée.

Informatique
A Belmont
3 lundis / mois
de 16h30 à 18h00

Atelier d'Informatique
Vous souhaitez acquérir les bases du travail sur l'ordinateur ou vous perfectionner sur un logiciel ?
Venez en parler à notre animatrice un lundi après-midi...
Ouvert à tous - **Tous les 1er, 2ème et 3ème lundis de chaque mois** - à l'EVS.

Conseil & Service
Sur RDV à Belmont
ou à domicile

Atelier Conseil & Service / sur RDV
Besoin d'aide pour remplir un formulaire, faire des démarches auprès des caisses de retraites, une déclaration d'impôt, prenez rendez-vous au : **06 82 21 15 18**
Ouvert à tous - **sur RDV** - à l'EVS La Maisonnée ou à domicile

ALLOCATIONS FAMILIALES — Caf de la Loire

Point numérique CAF / sur RDV
En soutien aux allocataires, pour toutes demandes auprès des services de la CAF.
Prenez rendez-vous au 06 40 95 57 03 ou par mail : **lamaisonnee@fede42.admr.org**

Contact : ☎ **06 40 95 57 03** **lamaisonnee@fede42.admr.org** - EVS La Maisonnée, 41, place de l'église, 42670 Belmont de la Loire

2024 : DATES A RETENIR

Dimanche 28 janvier : Vœux de la municipalité

Samedi 16 mars : inauguration après travaux à la Madone

Dimanche 17 mars : Sortie de ski (Ass. des familles)

Dimanche 28 avril : Marche des sapins

Dimanche 26 mai : Fête des mères, vente à emporter et fleurs. (Ass. des familles)

Dimanche 9 juin : Elections européennes

Dimanche 14 juillet : Classes en 4, vente de plats à emporter

Dimanche 28 juillet : Concours de pétanque (Ass. des familles)

Dimanche 6 octobre : Repas des anciens et marche de rentrée

Dimanche 10 novembre : Cérémonie au Monument aux Morts

3 week-ends de novembre : Théâtre "La Germinoise"

Dimanche 1er décembre : Marché de Noël (Ass. des familles)

Vendredi 6 et samedi 7 décembre : Téléthon

Conscrits St Germain la Montagne
2023